

DELIBERATION N°B2017/14

Objet : Appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), Action ' Ecomobilité au campus universitaire des Portes du Jura ' présentée par Pays de Montbéliard Agglomération - Signature de la Convention avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

L'an deux mille dix sept, le seize mars, à dix-sept heures , le Bureau Communautaire légalement convoqué le 10 mars 2017 s'est réuni au siège de la Communauté, 8 avenue des Alliés à Montbéliard, sous la présidence de Monsieur Charles DEMOUGE, Président.

PRESENTS :

M. Charles DEMOUGE, Mme Marie-Noëlle BIGUINET, M. Gaston CHENU, M. Denis SOMMER, M. Daniel GRANJON, Mme Agnès TRAVERSIER, Mme Martine VOIDEY, M. François NIGGLI, M. Christophe FROPPIER, M. Damien CHARLET, M. Jean-Louis NORIS, M. Claude PERROT, M. Philippe GAUTIER, M. Christian HIRSCH, M. Didier KLEIN, M. Marc TIROLE, M. Joël VERNIER, Mme Agnès MARTIN, Mme Nathalie HUGENSCHMITT, Mme Zina GUEMAZI, M. Pascal TOURNOUX, M. Pierre SCHLATTER, M. Jean-Luc PETIOT, M. Jean ANDRE, M. Roland THIERRY, Mme Sylviane DOUCELANCE, Mme Christine BOSCHI, Mme Danièle LEFEVRE, M. Christian QUENOT, M. Marcel JEANNEROT, Mme Marie CHASSERY, Mme Dominique MONTAGNON, M. Christian PILEYRE, Mme Josiane FATI, M. Jean-Claude MOUGIN, M. Philippe CLAUDEL, M. José ANTUNES, M. Jean-Marie GAUME, M. Daniel MORNARD, M. Pierre Aimé GIRARDOT, M. Patrick FROEHLI, M. Jean-Pierre HOCQUET, M. Christian METHOT, Mme Virginie CHAVEY, M. Karim DJILALI, Mme Patricia LHOMME, M. Daniel JEANNIN, M. Gérard BLANC, Mme Marie-Line LEBRUN, M. Thierry BOILLOT, Mme Catherine MEUNIER, M. Denis ARNOUX, M. Denis FOLLETETE, M. Philippe MATHIEU, Mme Joëlle MATTERA, M. Jean-Claude BONNOT, M. Georges HABERSTICH, M. Michel PIERNAVIEJA, M. Jacques DEMANGEON, M. Philippe RINGENBACH, M. Frédéric TCHOBANIAN, M. Daniel BUCHWALDER, M. Henri JOANNES, M. Albert MATOCQ-GRABOT, M. Didier GRILLOT, M. Philippe BOITEUX, Mme Lise VURPILLOT, Mme Anne SAHLER, M. Patrice VERNIER, M. Henri-Francis DUFOUR, M. Jean-Pierre BRANDELET, M. Patrick LECHINE, M. Julien BOURGEOIS.

ABSENTS, EXCUSES :

M. Jean FRIED, M. Martial BOURQUIN, M. Samuel GOMES, M. Philippe GASSER, M. Louis GESTER, M. Nicolas PACQUOT, Mme Monique NOWAK, Mme Marie-France BOTTARLINI.

Secrétaire de séance : Monsieur Damien CHARLET

DELIBERATION N°B2017/14

Objet : Appel à projet Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), Action ' Ecomobilité au campus universitaire des Portes du Jura ' présentée par Pays de Montbéliard Agglomération - Signature de la Convention avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

I - La croissance du Campus universitaire nécessite l'amélioration de son accessibilité.

Le campus universitaire de Montbéliard compte 1 500 étudiants de l'Université de Franche-Comté et de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, notamment dans les domaines du Multimédia, des technologies numériques, de l'ergonomie/design, de l'environnement...

Le Campus constitue avec le Lycée Polyvalent de Montbéliard une entité géographique homogène constituée en « Campus des Métiers et des Qualifications : Automobiles et Mobilités du Futur ». Il fait partie de l'Ecocampus Nord Franche-Comté et constitue le centre de gravité du programme de Recherche Mobilitech, inscrit au Contrat de Plan Etat-Région.

A ce titre, il se doit d'intégrer des objectifs ambitieux en matière de nouvelles mobilités et de leur impact sur l'environnement.

Par ailleurs, l'Hôpital Nord Franche-Comté, Maître d'Ouvrage, et la Région Bourgogne-Franche-Comté, collectivité compétente, ouvriront le 1^{er} septembre 2018, un Institut de Formation aux Métiers de Santé (IFMS) qui comptera 850 élèves, enseignants et personnel administratif ou technique.

Deux enquêtes réalisées en mai 2015 et novembre 2016 ont montré que, malgré une bonne desserte par les arrêts CTPM « Campus » et « Donzelot », 64 % des personnes interrogées accédaient au Campus seule dans leur voiture et qu'il manquait 220 places de parking pour répondre aux besoins des usagers.

Ainsi, le nombre de places de parking à créer pour résorber les besoins actuels et accueillir l'IFMS en septembre 2018 serait, si rien n'évolue, estimé à près de 500.

II - Le Pays de Montbéliard lauréat de l'Appel à Projet « Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte »

L'Appel à Projet « Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte », mis en place par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, vise à contribuer au respect des engagements de la France pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le Climat.

Une aide ministérielle de 500 000 € soutient l'engagement par les territoires lauréats d'actions concrètes et innovantes sur les axes : efficacité énergétique, mobilités durables, énergies renouvelables, biodiversité, et sensibilisation et éducation à l'environnement.

En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) sur son ressort territorial, l'agglomération a donc répondu à l'appel à projet TEP CV en décembre 2016 en proposant un ensemble de dispositifs permettant de faire du campus de Montbéliard un démonstrateur, en matière de mobilités durables et innovantes et limiter à moins de 300 le nombre de places à créer.

III - Contenu de la réponse à l'appel à projet et plan de financement

PMA a pris appui sur les compétences présentes sur le Campus pour proposer la création :

- d'une aire de covoiturage de 75 places, couplée à un site internet permettant l'inscription des voyages et le contrôle d'accès. *Il est à noter que le nombre de 300 places nouvelles sera atteint par l'aménagement par l'agglomération de la parcelle BM 410 dont elle est propriétaire dans le prolongement du parking actuel, Place Tharradin, et la création de nouvelles places par la Ville de Montbéliard, rue Maurice Ravel et rue Robert Debré,*
- d'une vélostation sécurisée et ergonomique permettant la recharge des vélos électriques en utilisant l'énergie solaire,
- d'ombrières solaires et bornes de rechargement pour les voitures,
- d'une participation des élèves et des étudiants à la conception des innovations,
- d'un dispositif spécifique d'animation pour l'année de lancement.

Le budget et le plan de financement de l'opération proposés dans le cadre de la réponse à l'appel à projet est le suivant :

Dépenses	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Covoiturage et mobilité numérique	341 600 €
Electromobilité	112 000 €
Développement accès vélos	153 000 €
Animation et suivi	30 000 €
Total HT	636 600 €

Recettes	
Nature et origine du financement	Montant (HT)
TEPCV (79%)	500 000 €
Pays de Montbéliard Agglomération (21%)	136 600 €
Total HT	636 600 €

La réalisation est prévue sur les années 2017 et 2018.

IV - Un avis favorable du Ministère

Le projet déposé par Pays de Montbéliard Agglomération a reçu le soutien de la DDT et de la DREAL et finalement un avis favorable du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en date du 2 février 2017, sur les bases exposées ci-dessus.

Outre la réalisation des actions prévues, l'Agglomération doit s'engager à :

- participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail,
- à collaborer au dispositif d'évaluation,
- à faire état du concours du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte lors des actions de relations avec la presse (dossier, communiqué de presse, conférences de presse, etc), en étroite concertation avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Incidences Financières :

Budget	Section	Ligne de crédit	Montant
B G 2017	Investissement	24730	11 000 €
B G 2017	Investissement	24731	26 500 €
B G 2017	Investissement	24732	112 500 €

Décision(s) :

- approuver les propositions du présent rapport,
- autoriser le Président à signer la Convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte avec le Ministère de l'Environnement et de la Mer, jointe en annexe,
- désigner, conformément à l'article 3 de la convention, Monsieur Charles DEMOUGE, Président, élu référent garant de la démarche sur le territoire, ainsi que Madame Virginie CHAVEY, Conseillère Déléguée en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche qui préside le comité « Vie du Campus ».

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents , adopte le rapport proposé.

DELIBERATION N°B2017/14

Transmission Sous-Préfecture le : 29/03/2017
Id télétransmission : 025-200065647-20170316-87740-DE-1-1
Affichage le : 30/03/2017

Cet acte, pris en vertu de la délégation accordée par le Conseil de Communauté au Bureau, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

"Ont signé au registre les membres présents"
Pour extrait certifié conforme

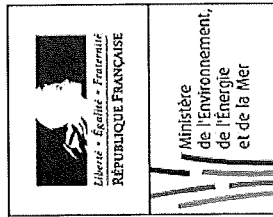
Pour le Président, par délégation,
La Directrice Générale des Services,


Aline PELLET



500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT

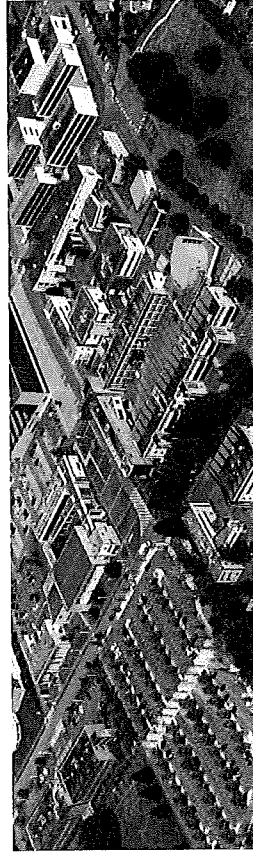
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE EN ACTION



M Pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Convention particulière d'appui financier



#VotreEnergie

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Le territoire lauréat, représenté par son Président, Charles DEMOUGE
L'EPCI ci-après, en tant que bénéficiaire de l'appui financier :

- Communauté d'Agglomération, Pays de Montbéliard Agglomération

En présence de la Caisse des dépôts et consignations, représentée par son Directeur général, M. Pierre René LEMAS,

En présence de l'Ademe, représentée par son Président, M. Bruno LECHEVIN

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FTE) dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.



Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Article 1 - Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le territoire lauréat et le(s) bénéficiaire(s) ainsi que ses (leurs) engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 500 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

Le versement de la subvention sera réalisé conformément au décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement :

- une avance de 5 % de la subvention sera versée, sans demande particulière, dès l'enregistrement de la convention ou de l'avenant par la Caisse des Dépôts ;
- le solde sera versé sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par le bénéficiaire ;
- un versement intermédiaire (acompte) pourra être réalisé, sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, à la demande du bénéficiaire, et sur présentation par celui-ci d'un état de factures acquittées et d'une notice d'avancement physique de l'opération dont il s'agit.

L'appui financier sera versé par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre de la Ministre ou du Préfet de Région, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées.

Article 3 - Engagements du territoire lauréat et des bénéficiaires

Dans le cadre du projet, le territoire lauréat et les bénéficiaires s'engagent à :

- Mettre en place sur son (leurs) territoire(s) les actions spécifiques figurant en annexes 1 et 2 (a et b).
- Désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire.
- Mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.

Transmettre au Préfet de Région (DREAL) :
les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable



public ;
tout document nécessaire aux engagements et versements ;
le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

Participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.

Faire état du concours du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Faire connaître le soutien du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte, lors des actions de relations avec la presse (dossier, communiqué de presse, conférences de presse, etc), en étroite concertation avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Apposer sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». La taille du logo devra être à minima proportionnelle à la part du financement issu du Fonds de financement de la transition énergétique dans le plan de financement global de l'action. L'apposition du logo devra être adaptée à la nature de l'opération (voir les exemples de bonnes pratiques d'utilisation du logo sur le site <http://www.tepcv.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique communication).

Inviter la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le représentant de l'État dans le département, à toute manifestation relative à l'inauguration ou la valorisation de l'action subventionnée ;



Article 4 - Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre. Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.



Projet du territoire de l'Agglomération du Pays de Montbéliard

Fiche d'identité de la collectivité

Fait à , le

Le Président du territoire lauréat, représentant du bénéficiaire,

la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,

Charles DEMOUGE

Ségolène ROYAL

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'ADEME,

Pierre René LEMAS

Bruno LECHEVIN

Nom de l'EPCI porteur du projet : Communauté d'Agglomération, Pays de Montbéliard Agglomération
Nature de la collectivité porteuse du projet : Intercommunalité qui regroupe 72 communes depuis le 1^{er} janvier 2017 du fait de l'application de la loi NOTRe, contre 29 communes précédemment. En effet, il y a eu fusion de PMA, de la Communauté de Communes du Pays de Pont-de-Roide (CCPP), de la Communauté de Communes des Trois Cantons (CC3C), de la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt (CCVR) et de la Communauté de Communes les Balcons du Lomont (CCBL)

Nombre d'habitants : 142 000 habitants, dont 3 communes de plus de 10 000 habitants

Surface du territoire (en ha) : environ 450 km²

Département et Région : Doubs, Franche-Comté

Président : Charles DEMOUGE
Adresse postale : 8 avenue des Alliés – BP 98407, 25208 MONTBELLARD CEDEX

Interlocuteur technique : Charline PERNET
Fonction : Chargée de mission Contractualisation
Téléphone : 03 81 31 89 75
Adresse Email : charline.pernet@agglo-montbeliard.fr

Compétences de la structure porteuse :

Suite à la fusion des intercommunalités, la nouvelle Communauté d'Agglomération exerce, depuis le 1^{er} janvier 2017, les compétences obligatoires prévues par la loi, et est également investie de l'intégralité des compétences optionnelles et facultatives préalablement détenues par les EPCI fusionnés à savoir : PMA, la CC3C, la CCPP, la CCBL.
Le Conseil Communautaire de la nouvelle Communauté d'Agglomération dispose d'un délai d'un an pour délibérer sur les compétences optionnelles et d'un délai de deux ans pour délibérer sur les compétences facultatives.

Compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2017 : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, promotion du tourisme, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés ; les compétences eau et assainissement deviendront obligatoires au 1^{er} janvier 2020.

Compétences optionnelles de PMA, CC3C, CCPP, CCBL, exercées dans leur ancien périmètre respectifs jusqu'à délibération du nouvel EPCI (1^{er} janvier 2018 au plus tard) : voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire, politique du logement et du cadre de vie, protection et mise en valeur de



l'environnement, eau, assainissement, équipements culturels et sportifs, action sociale d'intérêt communautaire, maisons de services au public.

Compétences facultatives de PMA, CC3C, CCPP, CCBL, exercées dans leur ancien périmètre respectifs jusqu'à délimitation du nouvel EPCI (1^{er} janvier 2019 au plus tard) : GEMAPI (obligatoire dès 2018 sur l'ensemble des 72 communes), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, gestion d'une fourrière animale, enseignement, formation, recherche, promotion du territoire et de son image de marque, réalisation d'un réseau de chaleur entre l'UIOM et la chaufferie centrale de la Petite Hollande, etc.

Procédures déjà engagées par le territoire en lien avec le projet :

La Communauté d'Agglomération adhère au Syndicat mixte du SCOT Nord Doubs qui, depuis le 2 décembre 2013, rassemble 77 communes réparties sur PMA et sur les EPCI qui l'ont désormais rejointe : la Communauté de Communes du Pays de Pont-de-Roide (CCPP), la Communauté de Communes des Trois Cantons (CC3C), la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt (CCVR) et la Communauté de Communes les Balcons du Lomont (CCBL).

Le nouveau SCOT (2017-2027) est en cours de finalisation et prendra en compte les enjeux du Plan Climat.

94% des communes de l'Agglomération disposent d'un document d'urbanisme communal approuvé ou en voie de l'être.

L'Agglomération du Pays de Montbéliard s'est engagée, dès 2009, dans une démarche « Plan Climat Energie Territorial », avec des objectifs chiffrés en matière de réduction de consommation d'énergie et de rejet des gaz à effet de serre (GES) ainsi que de production d'énergie renouvelable (EnR). Ce plan climat a évolué en 2015 en raison, d'une part, de l'introduction du volet « air » et, d'autre part, des évolutions législatives. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été adopté par le Conseil communautaire le 26 mai 2016. Il a été élaboré dans un souci de compatibilité avec le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) et avec le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle).

Le plan climat de PMA sera, de fait, un élément constitutif du futur **PCAET de l'Aire urbaine** piloté, à ce jour, par le SMAU (Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine). La première étape de la construction de ce document a porté sur le diagnostic à l'échelle de l'aire urbaine.



Le projet de territoire

Bordé par l'Alsace et la Suisse, le Pays de Montbéliard est un territoire fortement modelé par l'industrie, aujourd'hui massivement tourné vers la construction automobile. A travers l'histoire de l'industrie automobile, la question des mobilités, des transports et de l'énergie, de la R&D a toujours été un marqueur fort de notre territoire.

L'enjeu de la mobilité, en particulier, est crucial dans un territoire marqué par l'étalement urbain. Notre territoire est composé de communes urbaines peu denses et accueillies, depuis le 1^{er} janvier 2017, 43 nouvelles communes rurales. La question des transports et du maillage du territoire constitue donc un grand défi auquel nous nous attachons à répondre par la mise en œuvre de politiques volontaristes.

La mise en place du projet de Transport à haut niveau de service (THNS) Evolity en 2014 est l'aboutissement d'une réflexion engagée de longue date sur la mobilité durable alternative à la voiture individuelle, la restructuration de l'ensemble des transports publics, la mise en place de nouvelles capacités d'intermodalités, la réduction des nuisances et de la pollution atmosphérique.

Au delà de la problématique du transport, l'Agglomération du Pays de Montbéliard mène également une politique volontariste forte en faveur du développement de la pratique cyclable. Un schéma cyclable a été mis en place dans le cadre du plan de déplacement urbain (PDU) qui vise notamment à réduire l'impact de la voiture dans les déplacements au sein de notre territoire. Il a permis la réalisation d'un maillage conséquent, cohérent et continu de voies cyclables qui a contribué à faire évoluer de manière sensible la pratique cyclable au sein de l'Agglomération. Si aujourd'hui, le réseau cyclable totalise 105 kilomètres d'itinéraires, des aménagements supplémentaires, comme le projet d'amélioration de l'accessibilité vélo du campus depuis la gare et le centre ville sont nécessaires pour sécuriser certains sites.

Le projet de renforcement de l'écomobilité au campus universitaire des Portes du Jura s'inscrit dans le prolongement de ces réflexions puisqu'il vise à constituer un ensemble de dispositifs permettant de réduire la consommation d'espace et d'énergies fossiles en promouvant l'usage du vélo, la pratique du covoiturage, l'électromobilité et des solutions innovantes. Ces enjeux sont de taille dans notre territoire qui, marqué par l'étalement urbain, doit pouvoir répondre à des problématiques de mobilités qui ne pourront pas être traitées par le transport en commun.

Enfin, dans le cadre de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, l'Agglomération du Pays de Montbéliard s'est engagée dans un programme volontaire en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

Ce programme s'est concrétisé par l'adoption d'un Plan Climat à l'échelle de l'Agglomération qui vise à réaliser, d'ici à 2020, les « 3x20 » :

- réduire de 20% les émissions de Gaz à effet de serre sur tout le territoire de l'Agglomération ;
- réduire de 20% les consommations d'énergie ;
- porter à 20% la part des énergies renouvelables.

Pour réaliser ces objectifs, l'Agglomération du Pays de Montbéliard entend associer à ses actions les acteurs du territoire, sensibiliser le grand public et valoriser les actions des entreprises, associations ou habitants qui mettent en place des projets ou agissent individuellement pour économiser



Annexe 2 (a)

Action - Ecomobilité au campus universitaire des Portes du Jura

Intitulé de l'action :

Ecomobilité au campus universitaire des Portes du Jura

Maîtrise d'ouvrage (et adresse) :

Pays de Montbéliard Agglomération
8 avenue des Alliés - BP 98407
25208 MONTBÉLIARD Cedex

Contexte de l'action :

Un campus orienté « Mobilités du futur »...

Le campus universitaire de Montbéliard compte 1 500 étudiants de l'Université de Franche-Comté et de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard qui dispensent des formations dans les domaines du Multimédia, des technologies numériques, de l'ergonomie/design, de l'environnement.

Il constitue un ensemble cohérent avec le Lycée Polyvalent de Montbéliard (issu de la fusion des lycées Viette et Grand Chênois) qui accueille lui-même 2000 lycéens et 500 étudiants en BTS et CPGE.

Le Campus élargi ainsi constitué est pour l'instant le seul (5 projets en cours à l'échelle de l'Académie) de Bourgogne-Franche-Comté à être labellisé « Campus des Métiers et des Qualifications » <http://www.education.gouv.fr/cid79563/les-campus-des-metiers-des-qualifications.html#>

Les campus des métiers regroupent des acteurs de la formation professionnelle autour d'une filière économique. Ils peuvent rechercher des synergies entre des lycées professionnels et polyvalents, des centres de formation des apprentis, des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche ainsi que des entreprises. Regroupant en un même lieu et/ou en réseau des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, il associe, au sein d'un partenariat renforcé, des entreprises, des laboratoires de recherche et des associations à caractère sportif et culturel. Il comprend au moins un établissement public local d'enseignement.

Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises (pôles de compétitivité, développement de nouvelles filières industrielles...) : aéronautique, bâtiment et travaux publics, énergies nouvelles, numérique, métallurgie, etc.

Ils proposent aux jeunes des pôles d'excellence offrant une gamme de formations générales, technologiques et professionnelles jusqu'au plus haut niveau, dans un champ d'activités d'avenir. Ils permettront aux entreprises d'embaucher des salariés bien formés et favoriseront le développement économique régional et l'insertion professionnelle des jeunes.

Ils se dotent d'équipements résidentiels et soutiennent la vie associative afin de créer un climat propice à une dynamique de formation durable.



l'énergie.

Le projet que nous souhaitons engager dans le cadre du programme « Territoire à Energie positive pour la Croissance Verte » s'articule fortement avec les priorités formulées dans le PCAET de l'Agglomération.

Elles sont donc basées sur un diagnostic territorial partagé ainsi que sur une démarche collaborative et transversale qui associe les services de PMA, les membres du comité de pilotage, les communes, le Conseil de développement.

Enfin, elles sont élaborées dans le contexte de la préparation du budget 2017 et de la mise en place du nouvel EPCI depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les objectifs du projet

L'Agglomération du Pays de Montbéliard souhaite candidater au présent appel à projet pour pouvoir orienter davantage ses actions vers une meilleure intégration de la problématique environnementale et contribuer ainsi efficacement à la baisse de la consommation d'énergie sur le territoire.

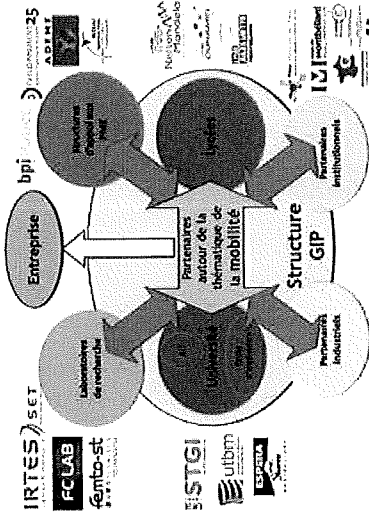
A travers le projet « Ecomobilité au campus universitaire », l'Agglomération souhaite favoriser les modes alternatifs d'accès au Campus Universitaire pour réduire la consommation d'espace et d'énergies fossiles et proposer des solutions innovantes en termes d'éco-mobilité et de mobilité numérique.

L'enjeu consiste à proposer d'autres formes de mobilités que le transport en commun dans le cadre d'un territoire fortement marqué par l'étalement urbain.

Le soutien de l'État sera déterminant pour concrétiser ce projet, pour développer et renforcer la dynamique engagée avec les élus dans le cadre du PCAET. Enfin, l'engagement de PMA dans la démarche « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » nous permettrait de bénéficier de l'expérience des autres collectivités et de pouvoir échanger avec les autres territoires sur leurs expériences, leurs pratiques et leurs projets.



La labellisation obtenue encourage les coopérations réelles d'ores et déjà nouées entre les établissements d'enseignements supérieurs, le lycée et les entreprises locales et régionales sur sa thématique, « Automobilité et Mobilités du Futur », notamment dans le cadre de la plateforme technologique « Nouveaux Produits pour les Mobilités du futur » (<http://www.nc-grand-chenais.ac-besancon.fr/plateforme-technologique/>). Celle-ci est gérée par un Groupement d'Intérêt Public.



Le Campus Universitaire est par ailleurs partie intégrante de l'Eco-campus Nord Franche-Comté et constitue le centre de gravité du programme de Recherche Mobilitech inscrit au CPER.

Ainsi, les compétences des différents centres d'enseignement, de formation et de recherche rassemblés sur le Campus ont pour vocation l'innovation et l'adaptation des formations aux technologies et enjeux de la filière « transport-mobilités » du XXIème siècle.

... qui connaît des problèmes d'accessibilité

Une enquête réalisée en mai 2015 (IUT GACO pour PMA) auprès de 200 étudiants, enseignants et personnels sur leur mode d'accès au Campus a montré que 64 % des personnes interrogées accédaient au Campus seule dans leur voiture.

Une seconde étude réalisée en novembre 2016, suite aux plaintes des usagers, a montré que le Campus manquait de 220 places de parking.

Or l'Hôpital Nord Franche-Comté a, dans la prolongation de son implantation sur un site unique, décidé de regrouper sur le campus de Montbéliard ses deux Instituts de Formation de Soins Infirmiers pour créer un Institut de Formation aux Métiers de Santé intégrant également des formations de Kinésithérapeutes. L'effectif du nouvel institut atteindra 805 étudiants et environ 50 enseignants, personnel administratif ou technique. La première rentrée aura lieu le 1^{er} septembre 2018.



Filières	Durées de formation	Hypothèses de structure pédagogique
Infirmier	3 ans	485
Masseur Kinésithérapeute	4 ans	120
Aide-soignant	10 mois	130
Auxiliaire de vie sociale	9 mois	20
Préparation longue infirmier	8 mois	20
Préparation longue aide-soignant	8 mois	20
Effectif total		805

L'objectif de l'agglomération est de :

- Limiter le nombre de places de parking à construire pour résorber le déficit actuel et accueillir les 855 nouveaux usagers du campus universitaire ;
 - Constituer, en tant qu'autorité organisatrice des Mobilités sur son ressort territorial un ensemble de dispositifs permettant de réduire la consommation d'espace et d'énergies fossiles en promouvant l'usage du vélo, la pratique du covoiturage, l'électromobilité ;
 - Proposer des solutions innovantes en termes d'écomobilité et de mobilité numérique, en partenariat avec l'Université de Technologie Belfort Montbéliard, l'Université de Franche-Comté, les instituts de recherche et les lycées.
- A travers ce projet, nous souhaitons faire du campus « Les Portes du Jura » un campus de référence, un démonstrateur (notion de living lab) en matière de mobilités durables et innovantes.

Description de l'action :

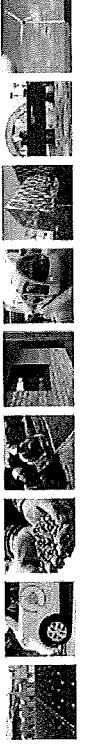
Axe 1 : Covoiturage et mobilité numérique

- Le projet prévoit la mise en place d'une aire de covoiturage (75 places) construite sur la base d'un revêtement développement durable. Elle comprendra un dispositif d'accès spécifique (portique disposant de capteurs) et sera reliée au site internet Campus car (www.campus-car.fr/fo) mis en service en septembre 2016 par l'Agglomération, dont l'animation sera renforcée. L'animation vise à inciter plus fortement les jeunes à privilégier d'autres formes de mobilité que la voiture individuelle. L'aire de covoiturage sera délimitée par de la végétation arbustive et arborée permettant de réduire les flots de chaleur et dotée d'un système de gestion alternative des eaux pluviales, ainsi que d'un éclairage public intelligent avec des luminaires LED à détecteur de présence pour limiter les durées d'éclairage ;

- Plusieurs ruches seront implantées, en lien avec l'Union Apicole du Pays de Montbéliard (UAPM), et une politique d'animation/communication spécifique sera développée sur le campus autour des aspects d'écomobilité et de la biodiversité (ex. intervention d'apiculteurs) .

Axe 2 : Electromobilité

- L'aire de covoiturage intégrera des ombrières solaires et des bornes de recharges électriques. Elle permettra de produire de l'énergie solaire, ressource propre et inépuisable ;



- Une expérimentation à l'échelle du Campus portant sur un réseau de **capteurs collaboratifs** permettant de situer les places de parkings disponibles pourrait être travaillée en lien avec le FEMTO DISC de l'université. L'équipe AND de FEMTO-st développe une application d'identification des places de parkings à l'échelle d'une ville en utilisant des réseaux de capteurs aériens multimédias collaboratifs. Ce dispositif pourrait être testé à l'échelle du Campus élargi.

Axe 3 : Développement des accès vélo

- Une **vélostation sécurisée, connectée et innovante** (60 places vélo) sera construite aux abords de l'aire de covoiturage pour inciter les étudiants à développer l'usage du vélo. Elle permettra de protéger les vélos contre les vols qui sont la première cause de renoncement à cet usage. Nous souhaiterions pouvoir équiper la vélostation de 10 bornes de recharges alimentées par des panneaux solaires. Le design de service sera pensé par le Département Ergonomie Design et Ingénierie Mécanique de l'Université de Technologie Belfort Montbéliard et l'équipe Ergonomie et Conception des Systèmes (ERCOS). La gestion de la station pourrait être confiée à l'Université.

Axe 4 : Animation du dispositif

Le suivi du projet sera réalisé dans le cadre du Comité « vie du Campus » qui rassemble l'ensemble des acteurs présents sur le Campus : Association étudiante Mémo, UFC, UTBM, IFMS, Lycées, CROUS, Agglomération, Ville.

Un animateur dédié à cette opération sera affecté sur une année au développement des usages.

Calendrier/phasing:

Rétroplanning :

2017

> Etudes

- Etudes de sols
- Etude vélostation (50%) : 25 000 €
- Etude application d'identification des places de parking (50%) : 11 000 €
- 1^{er} Projet Industriel Innovant (Université) (50%) : 1 500 €

2018

> Etudes

- Etude vélostation (50%) : 25 000 €
- Etude application d'identification des places de parking (50%) : 11 000 €
- 2nd Projet Industriel Innovant (Université)(50%) : 1 500 €

> Travaux

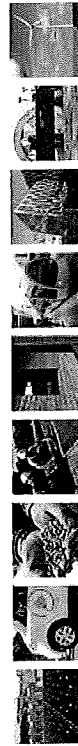
- Aire de covoiturage (75 places) : 341 600 €
- Développement de l'électromobilité : 90 000 €
- Travaux vélostation : 100 000 €



> Animation (50%) : 15 000 €

2019

> Animation (50%) : 15 000 €



Animation prévue :

La communication portera sur le projet global - le campus, site pilote en matière de mobilités durables et innovantes -, sur les différentes actions relatives à la mobilité durable et numérique, à l'électromobilité et à la transition énergétique, à la biodiversité.

Les différents supports de communication seront variés :

- Outils de communication étudiante : magazine de l'université « Le Frigo », associations étudiantes (AEUTBM, MÉMO, AMNES 25, ESN Belfort-Montbéliard, PLASMA) et services de communication universitaires
- Supports numériques (facebook)
- Articles de presse
- Site internet de l'Agglomération du Pays de Montbéliard
- Magazine externe de la collectivité « MonAgglo »
- Magazine interne de la collectivité
- Sur le parking sera installé un panneau d'information expliquant la démarche et intégrant le logo TEPCV (avec le plan de financement et les indicateurs)
- Interventions des apiculteurs

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Les objectifs du projet :

- Faire du campus un **site pilote de l'Agglomération** en matière de mobilités durables et innovantes, par la mise en œuvre de solutions intégrées (développement des modes doux, intégration paysagère du site de covoiturage, évolution des mobilités avec les technologies numériques, mobilités au service de la transition énergétique, bio-diversité, etc.) ;
- Accueillir les étudiants et personnels sur le campus avec des **solutions d'écomobilité** ;
- **Sensibiliser les étudiants** à la mobilité durable, aux mobilités du futur et à la biodiversité par l'intermédiaire de solutions concrètes ;
- **Implication des Lycéens et étudiants** via le Campus des Métiers et des Qualifications, dans la conception, la réalisation, l'animation et la gestion des dispositifs : le concept de covoiturage « campus car » a été développé par des étudiants du département Multimédia et Métiers de l'Internet de l'UT et repris par PMA pour en assurer une gestion robuste dans le cadre de sa compétence « Mobilités ». La communication est assurée par des groupes d'étudiants du DUT MMI et du BTS Négociation, Relation, Client (NRC) du lycée polyvalent de Montbéliard. Les étudiants du cursus d'ingénieur « Ergonomie, Design et Ingénierie Mécanique » de l'UTBM travailleront dans leur cadre de leur UV « design » sur le projet de Vélostation en lien avec les chercheurs de l'équipe ERCOS et le cas échéant dans le cadre de Projets Industriels Innovants. <http://www.utbm.fr/espace-entreprises/prestations/projet-innovant-industriel.html>. Enfin, les installations de production, de conversion et de stockage de l'énergie solaire pourront faire l'objet de travaux d'études et d'optimisation en lien avec des élèves de la filière Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STIDD) du Lycée Polyvalent de Montbéliard, des étudiants des départements Énergie de l'UTBM ou de l'Université de Franche-Comté (Belfort) et du BTS Électrotechnique du Lycée Polyvalent de Montbéliard.

Les indicateurs de suivi (horizon à 3 ans) :

Covoiturage et mobilité numérique

- nombre d'utilisateurs du site de covoiturage ;
- calcul du CO2 économisé à partir des trajets déclarés sur le site Campus car et nombre de connexions aux capteurs pour évaluer le nombre d'utilisateurs ;
- éclairage LED du parking : KWh économisé par an ;

Electromobilité

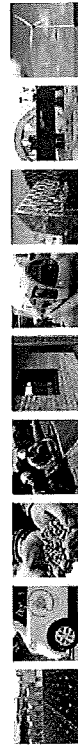
- nombre de bornes électriques installées et nombre de véhicules connectés par an ;

Développement des accès vélos

- taux d'occupation de la vélostation ;
- nombre de bornes électriques installées et nombre de vélos connectés par an ;

Sensibilisation/animation

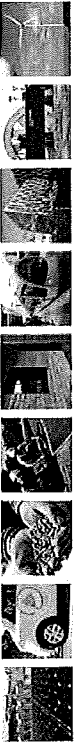
- nombre d'étudiants sensibilisés et impliqués dans l'animation et la gestion de certains dispositifs ;
- nombre d'étudiants sensibilisés au programme de biodiversité.



Coût :

Détail des coûts prévisionnels de l'action		Montant total (HT)
Description		
<i>Axe 1 - Covoiturage et mobilité numérique</i>		
1 - Aire de covoiturage (Aménagements dont système de gestion alternative des eaux pluviales, végétalisation, éclairage public LED, portiques d'accès, ruches)		341 600 €
<i>Axe 2 - Electromobilité</i>		
2 - Electromobilité (ombrières, bornes de recharges, préparation expérimentation sur réseaux de capteurs)		90 000 € (investissement) 22 000 € (investissement immatériel)
<i>Axe 3 - Développement des accès vélos</i>		
3 - Vélostation sécurisée avec ombrières et bornes de recharge		53 000 € (études) 100 000 € (investissement)
<i>Animation et suivi de dispositif</i>		
4 - Animation des dispositifs (prestations)		30 000 €
Total		636 600 €
Total des montants estimés éligibles (- 1-2-3-4)		636 600 €

Pour mémoire, la maîtrise d'œuvre est réalisée en régie par l'Agglomération, pour un coût estimé à 6 % des dépenses d'investissements.



Plan de financement :

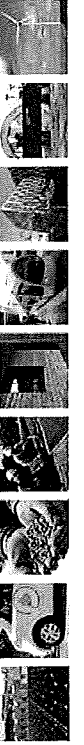
Dépenses		Montant (HT)
Nature des dépenses		
Covoiturage et mobilité numérique		341 600 €
Electromobilité		112 000 €
Développement accès vélos		153 000 €
Animation et suivi		30 000 €
Total HT		636 600 €

Recettes		Montant (HT)
Nature et origine du financement		
TEPCV (79%)		500 000 €
Pays de Montbéliard Agglomération (21%)		136 600 €
Total HT		636 600 €

NB. Les aides publiques ne dépassent pas 80 %

Référent en charge de l'action :

- Correspondant politique : Le projet s'inscrit au croisement de 3 politiques clés de PMA : Autorité organisatrice des transports, la préservation de l'environnement, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Charles Demouge, Président de PMA est l'élu référent, ainsi que Virginie Chavey, conseillère déléguée en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche qui préside le comité « Vie du Campus »
- Correspondant technique : Jean-François Klopfenstein, Directeur du service « Enseignement, Recherche, Formation »



Annexe 3
Coordonnées bancaires du bénéficiaire

BANQUE DE FRANCE
RC PARIS B 572101891
Relevé d'identité Bancaire

TITULAIRE : Trésorerie Principale de Montbéliard Municipale
Domiciliation : BDF de Montbéliard

RIB automatisé			
Code Banque	Code Guichet	N° compte	Clé RIB
30001	00552	C2550000000	02

Identification internationale
IBAN : FR97 3000 1005 52C2 5500 0000 002
Identifiant Swift de la BDF (BIC) : BDFFRPPCCT

